

# Savièse infos

---

BULLETIN D'INFORMATION  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE



**Nouveau règlement**  
sur l'usage de nos espaces publics

---

**Budgets 2024**  
Municipalité et Bourgeoisie

---

**Crédit d'engagement**  
Centrale d'engagement Sécurité publique

---



---

# Sommaire

---

**3** **Edito**  
Jean-Marie Cretton

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**4** **Crédit d'engagement**  
Centrale d'engagement Sécurité publique

**ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION**

**7** **Budgets 2024**  
de la Municipalité et de la Bourgeoisie

**PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT**

**16** **Règlement**  
relatif au domaine public et à son usage

**ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION**

**18** **Écoles de demain**  
concours d'architecture

**ÉDUCATION ET FORMATION**

**20** **Bibliothèque  
communale**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ**

**21** **Rues vivantes**  
Appel à projets

**SOCIAL SANTÉ JEUNESSE**

**23** **Animation  
et intégration**

**BÂTIMENTS ET ÉNERGIE**

**25** **Délégué à l'énergie**

**DIVERS**

**26** **Vœux de l'an  
et Père Noël**

**PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT**

**27** **Défi des villages**

**AGENDA ORDRE DU JOUR AP ET AB**

**28** **Agenda  
Manifestations**

---

**BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE**

Édité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#imprimévalais sur du papier FSC 100 %

Graphisme, mise en page, photo de couverture: Cynthia Héritier @atelier.cynic

---

# Edito



**Jean-Marie Cretton**  
Conseiller Communal

## Oui, l'ambiance au sein du Conseil est bonne!

Au moment d'écrire mon tout premier édito, je voulais vous faire part de l'atmosphère qui règne au Conseil communal de Savièse.

Il y a bientôt trois ans que le «nouveau» Conseil gère notre belle commune. En effet, avec six nouveaux membres, l'exécutif de la commune s'est passablement renouvelé. On me demande souvent comment je vis mes nouvelles responsabilités communales et je réponds toujours que ça va bien et que, mon seul regret, est de ne pas avoir commencé avant!

## Pourquoi? Parce que c'est vrai.

A chacune de nos rencontres, nous avons du plaisir à nous revoir. Nous travaillons ensemble, avec sérieux et apprécions aussi les moments moins formels et plus récréatifs. Nous ne faisons pas de politique politicienne et avons un but commun: agir au mieux pour la commune et les citoyens.

Nous avons, évidemment, des désaccords, mais arrivons toujours à faire ressortir une solution qui convienne à tout le monde.

Nous avons toutes et tous des compétences diverses et notre Président, Sylvain Dumoulin, nous encourage à donner le meilleur de nous-mêmes au service de la communauté.

Bref, l'ambiance est très bonne au sein du Conseil communal et je souhaitais le partager avec vous.

En parcourant cette édition, vous trouverez un article sur le crédit d'engagement pour le nouveau bâtiment de la sécurité publique qui abritera les sapeurs-pompiers, le responsable sécurité ainsi que la police municipale. Ce crédit sera présenté à l'assemblée primaire le lundi 11 décembre prochain à 19h30 au Théâtre le Baladin.

Ce bâtiment sera construit sur le terrain de l'actuelle caserne qui est, aujourd'hui, obsolète au vu des exigences actuelles en termes de risques sismiques notamment

Il sera également question des budgets de la Municipalité et de la Bourgeoisie pour l'année 2024, d'un règlement relatif au domaine public et à son usage.

Un tout nouveau concept de rues vivantes vous sera également présenté.

En poursuivant votre lecture, vous découvrirez la nouvelle version de la journée du 1<sup>er</sup> janvier, la tournée du Père Noël, la modification des horaires de la bibliothèque et un compte rendu sur le défi des villages du 24 septembre dernier.

A quoi sert et pourquoi un délégué à l'énergie pour la Commune de Savièse ? Une réponse vous attend plus loin.

Enfin nous vous parlerons du concours d'architecture pour le nouveau bâtiment scolaire et de l'agenda des manifestations à venir.

J'espère que vous aurez du plaisir à lire ce Savièse infos et vous souhaite une très belle fin d'année.

Au plaisir de vous croiser prochainement ici ou là.



# Crédit d'engagement

## Centrale d'engagement

### Sécurité publique



**Marie Zuchuat**  
Conseillère Communale

**En septembre dernier, la Municipalité de Savièse a dévoilé à la population, via une publication spéciale, le nouveau projet de Centrale d'engagement pour la Sécurité publique. Cette publication a été distribuée en tout ménage aux citoyens et citoyennes.**

Le Conseil municipal a entrepris une analyse sismique et thermique approfondie du bâtiment actuel du Service du feu, situé à la route de Drône 14. Autrefois un abattoir, il ne répond plus aujourd'hui aux normes de sécurité parasismique nécessaires pour un établissement de premier secours. Le Conseil municipal est ainsi arrivé à la conclusion que d'importants travaux étaient nécessaires afin de garantir, d'une part, la sécurité des pompiers en cas de séismes, et d'autre part, de leur permettre de continuer d'intervenir efficacement sur le territoire de la Commune en pareille circonstance. De plus, il présente d'importantes lacunes en termes d'efficacité énergétique (*classé en catégorie G*) et nécessite une rénovation complète de ses systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

En outre, des problèmes structurels ont été relevés s'agissant notamment du dimensionnement insuffisant des garages pour accueillir les nouveaux véhicules plus modernes et plus grands.

Quant à la Police municipale, elle est actuellement dans le bâtiment de la Maison de Commune, tandis que vestiaires et garages sont à Redin, ce qui complique le bon fonctionnement des activités.

La Commune a ainsi fait le constat, au vu des problématiques soulevées ci-avant et en raison de l'augmentation constante de la population de Savièse combinée à l'évolution des normes en vigueur, en particulier en matière de protection parasismique, que les locaux actuels du Corps des sapeurs-pompiers de Savièse, par leur taille et leur

conception, ne sont plus adaptés au bon fonctionnement et à la gestion efficace d'une telle organisation.

De plus, au vu des synergies entre la police et les pompiers, il tombe sous le sens de regrouper l'ensemble de nos intervenants feux bleus sous un même toit. **Ainsi, la Commune a décidé de regrouper le Service de la Sécurité publique, la Police municipale et le Corps des sapeurs-pompiers dans une même centrale d'engagement.**

L'emplacement actuel de la caserne de pompier est stratégique étant idéalement **situé au cœur de la Commune garantissant une intervention rapide.** De ce fait, le Conseil municipal, avec le soutien du Service de la Sécurité civile et militaire de l'Etat du Valais, et après avoir étudié les autres possibilités existantes, a décidé de maintenir l'emplacement actuel pour la nouvelle Centrale d'engagement.

Le projet de nouvelle Centrale d'engagement a été mis à l'enquête publique fin septembre et n'a suscité aucune opposition dans la population, ce qui est indéniablement une première marque de soutien à ce projet.



Se basant sur des projets similaires de casernes récentes en Valais et sur les appels d'offres réalisés dans le cadre de ce projet, les coûts de réalisation ont pu être affinés et estimés à hauteur de CHF 2.6 mios TTC répartis comme suit selon le code des frais de construction CFC usuellement utilisé dans le domaine de la construction :

CFC 0+1 - Terrain et travaux préparatoires: CHF 103'605

CFC 2 - Bâtiment: CHF 2'045'192

CFC 3 - Equipement d'exploitation: CHF 192'000

CFC 4 - Aménagements extérieurs: CHF 20'000

CFC 5 - Frais secondaires et comptes d'attente: CHF 8'000

Divers et imprévus 10%: CHF 236'000

**TOTAL: 2'600'797 CHF à arrondir à CHF 2'600'000**

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le poste de divers et imprévus est maintenu à 10% au lieu des 5% usuels qui auraient pu être considérés étant donné que le crédit d'engagement est établi sur la base d'offres. Toutefois, l'autorisation de construire n'étant pas encore entrée en force, les charges de cette dernière peuvent encore influencer la construction à venir, notamment au niveau de la toiture du bâtiment qui fait l'objet d'une dérogation au RCCZ. Il convient donc de rester relativement prudent à cet égard et donc de maintenir une marge de manœuvre financière correspondant au supplément de 5% du poste divers et imprévus.

Ce coût tient compte de l'installation d'une centrale solaire de près de 300 m<sup>2</sup> sur la nouvelle toiture entièrement financée par la Commune pour garantir l'autonomie énergétique.

La Commune bénéficie du soutien de l'Etat du Valais pour l'élaboration de ce projet. L'Office cantonal du Feu a décidé d'octroyer une subvention pour la partie du nouveau bâtiment dédiée au

Corps des Sapeurs-pompiers à hauteur de 43% soit environ CHF 609'000. Le solde du montant, soit CHF 2.0 mio sera à la charge de la Commune. Pour ce faire, une demande de crédit d'engagement de CHF 2.6 mio sera soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire du 11 décembre 2023.

Si le crédit d'engagement est approuvé, les travaux de démolition et de terrassement pourront débuter en février 2024, suivis des travaux de construction en mars 2024.

La nouvelle Centrale d'engagement pourra ainsi être opérationnelle en fin d'année 2024 garantissant à la population saviésanne une efficacité accrue des services d'urgence et une réponse rapide en cas d'engagement. Il va de soi que, dans l'intervalle de temps entre la démolition de l'ancien local et la construction de la nouvelle centrale, le corps des sapeurs-pompiers restera actif. Celui-ci sera donc relogé temporairement dans l'ancien bâtiment des travaux publics à la rue du Stade.

La planification budgétaire s'articule sur 2 exercices comptables, soit 2024 et 2025. Les subventions étant probablement perçues uniquement en 2025, un emprunt sera vraisemblablement nécessaire à hauteur de CHF 600'000 selon la répartition de CHF 270'000 en 2024 et de CHF 330'000 en 2025.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2024	2 270 000	580 000	2 000 000	270 000
2025	330 000	29 300	0	330 000
	<b>2 600 000</b>	<b>609 300</b>	<b>2 000 000</b>	<b>600 000</b>

Les intérêts sont donc calculés en conséquence. A partir de 2026, année suivant la réception des subventions, l'emprunt est remboursé et les intérêts tombent de facto. Le taux d'amortissement de 7% a été fixé par le Conseil municipal avec la mise en place du plan comptable MCH2. Le taux de 1,75% est fixé en fonction de la classe d'utilisation du bâtiment. En l'occurrence, il s'agit d'une moyenne entre des garages et des locaux administratifs. Les frais en personnel sont calculés de manière à couvrir la conciergerie.

COÛTS INDUITS	2024	2025	2026
Intérêts (estimés à 1%)	2 700	6 000	0
Amortissements (7%)	158 900	170 900	158 900
Entretien, chauffage, électricité (1.75%)	5 000	35 000	35 000
Frais de personnel (conciergerie)	0	10 000	10 000
<b>Charges annuelles totales</b>	<b>166 600</b>	<b>221 900</b>	<b>203 900</b>

# Budget 2024



**Vincent Reynard**  
Vice-Président

## DE LA MUNICIPALITÉ

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### Compte de résultats échelonné

Le tableau du compte de résultats échelonné ci-après présente les activités de la Municipalité de manière distincte pour l'exploitation, le financement et les activités extraordinaires. Globalement, le budget 2024 de la Municipalité présente un résultat positif de CHF 380'725, respectant ainsi les principes d'équilibre et d'équivalence.

Par rapport au budget 2023, il ressort de ce tableau que les charges d'exploitation sont en augmentation de CHF 2'447'895 (+6.75 %) et que les revenus d'exploitation sont eux en hausse de CHF 2'952'910 (+8.28 %), générant un résultat d'exploitation négatif de CHF 90'375.

Dès lors, en prenant en considération le solde positif de CHF 471'100 provenant de l'activité de financement, l'on retrouve un résultat global présentant l'excédent de revenus de CHF 380'725 comme mentionné précédemment.





<b>Compte de résultats échelonné</b>		<b>COMPTE 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2024</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	CHF	10 209 293,17	10 565 580,00	11 447 915,00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	9 874 351,88	9 332 680,00	10 256 835,00
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	4 563 603,47	4 779 000,00	5 093 500,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	325 523,99	448 250,00	367 300,00
Charges de transferts	CHF	10 254 697,00	11 142 700,00	11 550 555,00
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>35 227 469,51</b>	<b>36 268 210,00</b>	<b>38 716 105,00</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
Revenus fiscaux	CHF	28 365 428,66	25 600 000,00	28 526 000,00
Patentes et concessions	CHF	507 197,26	575 100,00	544 800,00
Taxes	CHF	7 489 773,22	7 650 250,00	7 756 600,00
Revenus divers	CHF	72 423,65	50 000,00	50 000,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	64 074,60	-	-
Revenus de transferts	CHF	1 911 747,06	1 797 470,00	1 748 330,00
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>38 410 644,45</b>	<b>35 672 820,00</b>	<b>38 625 730,00</b>
<b>Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>3 183 174,94</b>	<b>-595 390,00</b>	<b>-90 375,00</b>
Charges financières	CHF	321 250,45	341 150,00	284 000,00
Revenus financiers	CHF	718 237,83	628 580,00	755 100,00
<b>Résultat provenant de l'activité de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>396 987,38</b>	<b>287 430,00</b>	<b>471 100,00</b>
<b>Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>3 580 162,32</b>	<b>-307 960,00</b>	<b>380 725,00</b>
Charges extraordinaires	CHF	3 000 000,00	-	-
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>-3 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	<b>CHF</b>	<b>580 162,32</b>	<b>-307 960,00</b>	<b>380 725,00</b>



**Compte de résultats  
selon les natures**

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	10 209 293,17		10 565 580,00		11 447 915,00	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9 874 351,88		9 332 680,00		10 256 835,00	
Amortissements du patrimoine administratif	4 563 603,47		4 779 000,00		5 093 500,00	
Charges financières	321 250,45		341 150,00		284 000,00	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	325 523,99		448 250,00		367 300,00	
Charges de transferts	10 254 697,00		11 142 700,00		11 550 555,00	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	3 000 000,00		-		-	
Imputations internes	1 768 217,20		1 801 400,00		1 740 700,00	
Revenus fiscaux		28 365 428,66		25 600 000,00		28 526 000,00
Patentes et concessions		507 197,26		575 100,00		544 800,00
Taxes		7 489 773,22		7 650 250,00		7 756 600,00
Revenus divers		72 423,65		50 000,00		50 000,00
Revenus financiers		718 237,83		628 580,00		755 100,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		64 074,60		-		-
Revenus de transferts		1 911 747,06		1 797 470,00		1 748 330,00
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		1 768 217,20		1 801 400,00		1 740 700,00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>40 316 937,16</b>	<b>40 897 099,48</b>	<b>38 410 760,00</b>	<b>38 102 800,00</b>	<b>40 740 805,00</b>	<b>41 121 530,00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>307 960,00</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>580 162,32</b>		-		<b>380 725,00</b>	

Globalement, le budget 2024 de la Municipalité (incluant les imputations internes) présente des charges de CHF 40'740'805 et des revenus de CHF 41'121'530, dégagant ainsi l'excédent de revenus de CHF 380'725. Par rapport au budget 2023, les charges sont en augmentation de CHF 2'330'045 (+6.07%) et les revenus sont en augmentation de CHF 3'018'730 (+7.92%).

Concernant les charges de personnel, l'augmentation constatée par rapport au budget 2023 de CHF 882'335 (+8.35%) s'explique, en plus des adaptations salariales annuelles de renchérissement et de parts d'ancienneté, par une adaptation des ressources dans plusieurs secteurs en fonction de l'évolution des activités. Il est ainsi prévu de créer deux postes à 100% chacun auprès des services des travaux publics et de l'entretien des bâtiments, un poste à 40% auprès du service technique, un poste à 60% auprès du service financier, ainsi qu'un poste à 70% auprès de la crèche-garderie. De plus, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le poste de la responsable de l'intégration régionale est transféré de Sion à

Savièse au cœur des communes de son activité (Arbaz, Ayent, Grimisuat, Mont-Noble et Savièse). Ce poste est toutefois subventionné à plus de 80% par le Canton et les communes concernées. Finalement, dès 2024 il est introduit une semaine de vacances supplémentaire pour l'ensemble du personnel, ce qui explique partiellement les augmentations de postes. A relever que le financement de la semaine de vacances supplémentaire est assumé pour moitié par les collaborateurs en ne leur répercutant pas 1% de renchérissement.

Pour les charges de biens, services et autres charges d'exploitation, il est constaté une augmentation de CHF 924'155 (+9,90%) par rapport au budget 2023. Cette différence s'explique principalement par l'augmentation des coûts de prestations de services de tiers, notamment dans le domaine informatique, ainsi que des loyers dans St-Germain Centre (lesquels sont toutefois financés par les utilisateurs finaux) et des amortissements du patrimoine administratif.



Au niveau des revenus, l'essentiel de ceux-ci est généré par les revenus fiscaux et les taxes et redevances. En comparaison du budget 2023, les revenus fiscaux sont en augmentation de CHF 2'926'000 (+11.43%) et les taxes et redevances le sont de CHF 106'350 (+1.39%). S'il est plus aisé de délimiter les revenus des taxes et redevances en fonction de l'augmentation de la population, des données existantes et en fonction du principe du consommateur ou du pollueur-payeur, il est plus délicat de délimiter les revenus fiscaux. La Municipalité applique cependant dans cette délimitation un principe de prudence. Il est également à relever que la perception par la commune de l'impôt additionnel sur les mutations d'immeubles génère une entrée d'environ CHF 450'000.

### Budget des investissements

Le budget des investissements 2024 prévoit des dépenses brutes de CHF 8'810'000, des recettes de CHF 960'000, soit des dépenses nettes de CHF 7'850'000. Ce montant est supérieur de CHF 1'335'000 à celui du budget 2023.

Les éléments principaux du budget 2024 sont un montant de CHF 2'230'000 pour la construction du nouveau local du service du feu et de la police, un montant de CHF 850'000 pour la construction de la centrale de chauffage à distance de Moréchon, un montant de CHF 500'000 pour les premiers travaux d'études et du concours d'architecture de la nouvelle école de Moréchon, ainsi qu'un montant de CHF 500'000 pour la poursuite des travaux de captage de l'eau potable dans le secteur de Visse.

### Compte investissements selon les tâches

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	-	-	190 000,00	-	500 000,00	-
Ordre et sécurité publics, défense	47 215,35	-	170 000,00	-	2 275 000,00	590 000,00
Formation	1 321 618,30	205 000,00	1 425 000,00	333 000,00	550 000,00	100 000,00
Culture, sports et loisirs, église	241 488,25	-	508 000,00	-	555 000,00	-
Santé	-	-	100 000,00	-	100 000,00	-
Prévoyance sociale	37 539,72	7 595,85	230 000,00	-	170 000,00	-
Trafic et télécommunications	1 270 798,23	-	2 635 000,00	-	1 355 000,00	-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 184 364,23	412 490,09	1 260 000,00	250 000,00	1 255 000,00	250 000,00
Economie publique	476 259,38	98 196,85	500 000,00	70 000,00	2 050 000,00	20 000,00
Finances et impôts	-	-	150 000,00	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>4 579 283,46</b>	<b>723 282,79</b>	<b>7 168 000,00</b>	<b>653 000,00</b>	<b>8 810 000,00</b>	<b>960 000,00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>3 856 000,67</b>		<b>6 515 000,00</b>		<b>7 850 000,00</b>
<b>Excédent de recettes</b>		-		-		-

## Financement

Selon les données des tableaux précédents, le budget 2024 de la Municipalité de Savièse prévoit une marge d'autofinancement de CHF 6'416'525 et des investissements nets de CHF 7'850'000. Par différence, il en ressort une insuffisance de financement de CHF 1'433'475, laquelle sera toutefois couverte par les liquidités disponibles.



## Aperçu du compte de résultats et investissements

		COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>Compte de résultats</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	32 270 807,65	32 783 510,00	34 705 005,00
Revenus financiers	+ CHF	40 833 024,88	38 102 800,00	41 121 530,00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF</b>	<b>8 562 217,23</b>	<b>5 319 290,00</b>	<b>6 416 525,00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8 562 217,23	5 319 290,00	6 416 525,00
Amortissements planifiés	- CHF	4 720 605,52	5 179 000,00	5 668 500,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	325 523,99	448 250,00	367 300,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	64 074,60	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	3 000 000,00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>307 960,00</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF</b>	<b>580 162,32</b>	<b>-</b>	<b>380 725,00</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	4 579 283,46	7 168 000,00	8 810 000,00
Recettes	- CHF	723 282,79	653 000,00	960 000,00
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF</b>	<b>3 856 000,67</b>	<b>6 515 000,00</b>	<b>7 850 000,00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8 562 217,23	5 319 290,00	6 416 525,00
Investissements nets	- CHF	3 856 000,67	6 515 000,00	7 850 000,00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>1 195 710,00</b>	<b>1 433 475,00</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>4 706 216,56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Plan financier et projections

Au niveau du compte de résultats, les prévisions à 4 ans, y compris le budget 2024, sont relativement stables. Cela est dû au fait que la planification budgétaire repose sur des incertitudes et un principe de prudence, tout en définissant un chemin financier probable et acceptable.

Au niveau des investissements, ceux-ci suivent un rythme soutenu connu depuis quelques années et qui durera au-delà de 2027, notamment par la construction de la nouvelle école de Moréchon. En corollaire, la Municipalité sera à moyen terme confrontée à des insuffisances de financement et à une augmentation mesurée de l'endettement pour pallier à cela.

### Résultat

	COMPTE	BUDGET		PLAN FINANCIER		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>PRÉVISIONS COMPTE DE RÉSULTATS</b>						
Total des charges financières	32 270 808	32 783 510	34 705 005	35 366 100	36 006 300	36 568 700
Total des revenus financiers	40 833 025	38 102 800	41 121 530	41 590 600	42 263 800	42 902 000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>8 562 217</b>	<b>5 319 290</b>	<b>6 416 525</b>	<b>6 224 500</b>	<b>6 257 500</b>	<b>6 333 300</b>
Amortissements planifiés	4 720 606	5 179 000	5 668 500	6 012 000	6 199 000	6 531 500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	325 524	448 250	367 300	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	325 524	448 250	367 300	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	64 075	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	64 075	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	3 000 000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>580 162</b>	<b>-307 960</b>	<b>380 725</b>	<b>212 500</b>	<b>58 500</b>	<b>-198 200</b>
<b>PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>						
Total des dépenses	4 579 283	7 168 000	8 810 000	9 620 000	11 030 000	10 900 000
Total des recettes	723 283	653 000	960 000	925 000	1 360 000	1 310 000
<b>Investissements nets</b>	<b>3 856 001</b>	<b>6 515 000</b>	<b>7 850 000</b>	<b>8 695 000</b>	<b>9 670 000</b>	<b>9 590 000</b>
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>						
Report des investissements nets	3 856 001	6 515 000	7 850 000	8 695 000	9 670 000	9 590 000
Marge d'autofinancement	8 562 217	5 319 290	6 416 525	6 224 500	6 257 500	6 333 300
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>4 706 217</b>	<b>-1 195 710</b>	<b>-1 433 475</b>	<b>-2 470 500</b>	<b>-3 412 500</b>	<b>-3 256 700</b>
<b>MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT</b>						
Excédent revenus (+) charges (-)	580 162	-307 960	380 725	212 500	58 500	-198 200
<b>Excédent /Découvert du bilan</b>	<b>32 217 264</b>	<b>31 909 304</b>	<b>32 290 029</b>	<b>32 502 529</b>	<b>32 561 029</b>	<b>32 362 829</b>
<b>MODIFICATION DES ENGAGEMENTS</b>						
Variation capitaux de tiers	-4 706 217	1 195 710	1 433 475	2 470 500	3 412 500	3 256 700
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>30 893 255</b>	<b>32 088 965</b>	<b>33 522 440</b>	<b>35 992 940</b>	<b>39 405 440</b>	<b>42 662 140</b>



# Budget 2024



**Vincent Reynard**  
Vice-Président

## DE LA BOURGEOISIE

Le budget 2024 de la Bourgeoisie prévoit des charges de CHF 83'900 et des revenus de biens de CHF 117'250 soit un excédent de revenus de CHF 33'350. Les charges sont essentiellement constituées de celles des biens et services et autres charges d'exploitation, ainsi que des amortissements. Les revenus sont générés par la location des biens bourgeoisiaux.

Quant aux investissements, ils concernent des travaux d'amélioration du local de production fromagère de Tsanfleuron, dont le financement est assuré pour CHF 40'000 par des subventions fédérales, pour CHF 48'000 par des subventions cantonales, pour CHF 22'000 par des subventions communales et pour CHF 90'000 par le parrainage COOP.

Considérant les charges financières de CHF 33'400, la marge d'autofinancement budgétée est de CHF 83'850. Les investissements seront presque totalement financés par des entités tierces et par la Municipalité de Savièse. Ainsi, le budget 2024 de la Bourgeoisie prévoit un excédent de financement de CHF 73'850.

Les budgets 2024 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse, ainsi que les explications détaillées sont disponibles sur [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch). Ces éléments seront présentés lors des Assemblées primaire et bourgeoisiale du lundi 11 décembre 2023 à 19h30 au Baladin.



**Compte de résultats  
selon les natures**

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	3 000,00		4 220,00		3 000,00	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38 826,81		36 380,00		30 400,00	
Amortissements du patrimoine administratif	61 080,00		56 005,00		50 500,00	
Charges financières	-		-		-	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
Charges de transferts	-		-		-	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	-		-		-	
Imputations internes	-		-		-	
Revenus fiscaux		-		-		-
Patentes et concessions		2 076,00		1 000,00		1 050,00
Taxes		1 024,90		2 300,00		1 600,00
Revenus divers		-		-		-
Revenus financiers		85 860,00		108 300,00		114 600,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
Revenus de transferts		-		-		-
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>102 906,81</b>	<b>88 960,90</b>	<b>96 605,00</b>	<b>111 600,00</b>	<b>83 900,00</b>	<b>117 250,00</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>13 945,91</b>		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	-		<b>14 995,00</b>		<b>33 350,00</b>	





## Aperçu du compte annuel de résultats et investissement

			COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>COMPTE DE RÉSULTATS</b>					
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>					
Charges financières	-	CHF	41 826,81	40 600,00	33 400,00
Revenus financiers	+	CHF	88 960,90	111 600,00	117 250,00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	=	<b>CHF</b>	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	=	<b>CHF</b>	<b>47 134,09</b>	<b>71 000,00</b>	<b>83 850,00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	47 134,09	71 000,00	83 850,00
Amortissements planifiés	-	CHF	61 080,00	56 005,00	50 500,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	-	CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+	CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+	CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	=	<b>CHF</b>	<b>13 945,91</b>	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	=	<b>CHF</b>	-	<b>14 995,00</b>	<b>33 350,00</b>
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>					
Dépenses	+	CHF	-	210 000,00	210 000,00
Recettes	-	CHF	-	200 000,00	200 000,00
<b>Investissements nets</b>	=	<b>CHF</b>	-	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	=	<b>CHF</b>	-	-	-
<b>FINANCEMENT</b>					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	47 134,09	71 000,00	83 850,00
Investissements nets	-	CHF	-	10 000,00	10 000,00
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	=	<b>CHF</b>	-	-	-
<b>Excédent de financement</b>	=	<b>CHF</b>	<b>47 134,09</b>	<b>61 000,00</b>	<b>73 850,00</b>

# Un nouveau règlement à l'usage de nos espaces publics



**Nathalie Lamon-Courtine**  
Conseillère Communale

## CONTEXTE

Savièse, une Commune qui accorde une grande importance à ses nombreux espaces verts et places publiques, fait face à une augmentation marquée de leur utilisation. Cependant, cette popularité croissante s'accompagne malheureusement d'incivilités menaçant la convivialité et l'attrait de ces espaces, pourtant destinés à l'usage collectif de la population.

Face à ce constat et dans un souci de préservation des lieux et de garantie d'une utilisation harmonieuse par tous les citoyens et citoyennes, la commune de Savièse a décidé d'édicter un nouveau règlement régissant l'usage du domaine public qui sera soumis à l'Assemblée primaire du 11 décembre 2023.

## ELÉMENTS PRINCIPAUX DU RÈGLEMENT

### Dispositions générales

Ce premier chapitre définit la portée du règlement et les espaces publics qu'il couvre. On y trouve notamment l'ensemble des jardins et places publiques (Place centrale de St-Germain Centre, Place Rouge, cours des écoles, places de jeux, terrains de sports, arrêts de bus, parc à chien, place de stationnement, etc.).

De plus, il confie la surveillance de ces lieux à la Police municipale et aux Services techniques.

### Conditions d'accès

Ce chapitre, comme son nom l'indique, traite de l'accès à ces espaces (Art. 3). Il établit des règles concernant les comportements prohibés dans les espaces publics (Art. 4), ainsi que dans les fontaines et étangs notamment (Art. 8). Il restreint, de

plus, la circulation et le stationnement des véhicules dans ces espaces (Art. 9).

Il traite aussi de l'accès à ces espaces avec des animaux, notamment les chiens (Art. 5).

Les articles 6 et 7 traitent respectivement de l'utilisation des préaux et des cours d'école ainsi que des terrains de sports.

L'article 10 porte sur la tranquillité publique, interdisant le bruit excessif en dehors des heures autorisées. Le nouveau règlement insiste sur la nécessité de préserver notre environnement. Ainsi, l'article 11 prescrit des règles relatives aux déchets dans les espaces publics: il est désormais formellement interdit de jeter des déchets dans les espaces publics et de dégrader les espaces verts.

Enfin, l'article 12 traite des autorisations pour la tenue de manifestations sur le domaine public.

### Utilisation du domaine public

Ce chapitre règle l'utilisation du domaine public de manière temporaire ou permanente.

L'article 13 stipule que l'utilisation du domaine public nécessite une autorisation ou une concession préalable et écrite de la Municipalité. Il précise également que l'usage du domaine public pour des activités lucratives est interdit. Cette mesure vise à assurer une meilleure coordination des différentes interventions et à éviter les conflits d'usage.

L'article 14 définit le domaine public et son étendue et comment il peut être utilisé.

L'article 15 détaille les éléments concernés par le règlement, tels que les étalages de marchandises devant les magasins, les terrasses des cafés et restaurants, les manifestations, les activités sportives, les chantiers, etc.



L'article 16 explique comment faire une demande d'utilisation du domaine public auprès de la Municipalité, mettant l'accent sur la nécessité de précision.

Les articles 17, 18, 19 et 20, traitent de sujets tels que la définition de la surface utilisée, l'interdiction de la sous-location, la nécessité de l'intégration des éléments utilisant le domaine public, ainsi que le principe de l'autorisation à titre précaire.

L'article 21 détaille les taxes pouvant être prélevées pour les éléments définis, comme les terrasses, les manifestations, les chantiers.

Les articles 22 et 23 prescrivent la remise en état des lieux après l'utilisation du domaine public et la responsabilité du bénéficiaire de l'autorisation.

Les articles 24 et 25 abordent les procédures en cas de fouilles sur le domaine public.

### Sanctions et voies de recours

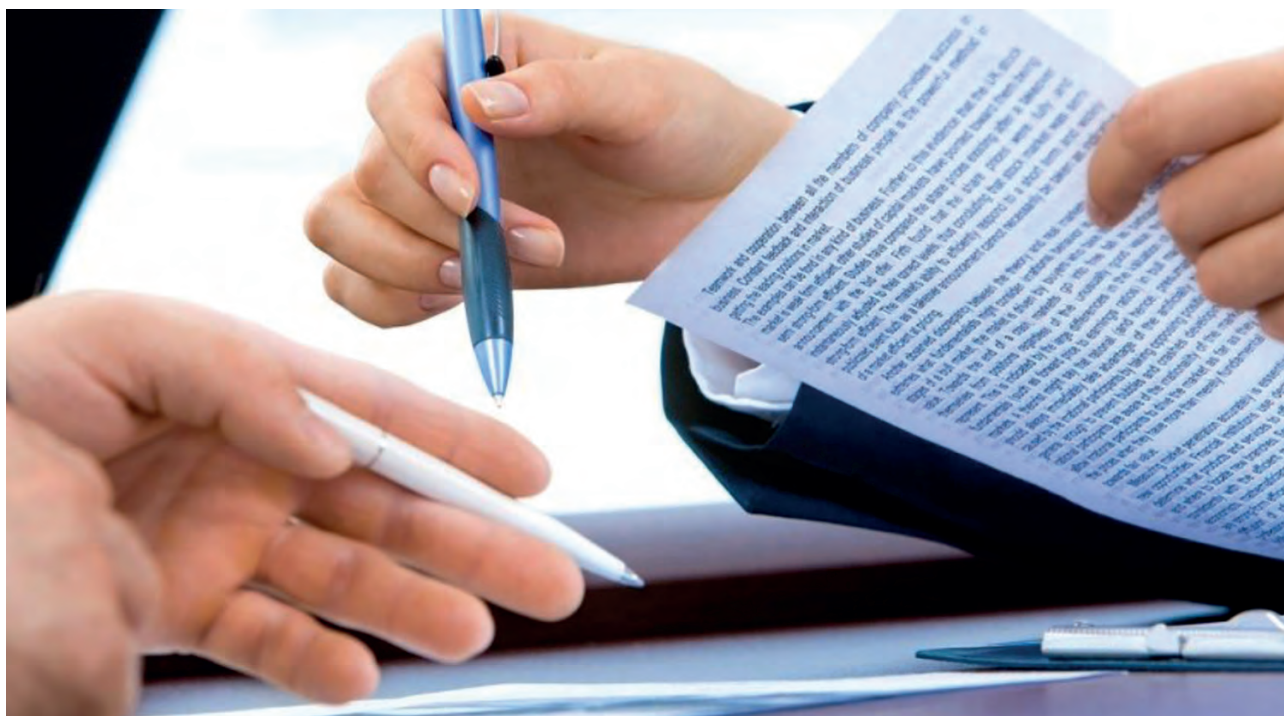
Ce dernier chapitre, plus formel, aborde les sanctions en cas de non-respect du règlement et les voies de recours en cas d'opposition à ces mêmes sanctions.

### Annexe 1 Tarifs de location et utilisation du domaine public

Ce document présente les tarifs applicables aux usagers du domaine public souhaitant en faire usage.

### Conclusion

Ce règlement, rédigé en collaboration avec plusieurs services communaux, a été validé par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 octobre 2023. **Après préavis des services cantonaux, il est maintenant soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire du 11 décembre 2023.** Une fois la validation de l'Assemblée primaire obtenue, il devra encore être homologué par le Conseil d'Etat. Ce n'est qu'une fois que le Conseil d'Etat l'aura homologué qu'il pourra entrer en vigueur.



# Ecoles de demain



**Sylvain Dumoulin**  
Président

**Le concours d'architecture visant à concevoir le futur bâtiment scolaire de Moréchon, destiné à regrouper l'ensemble des écoles de village et à répondre aux besoins en salles de classe, a été officiellement lancé à la fin d'octobre 2023 par la publication du règlement-programme et de ses annexes sur la plateforme en ligne des marchés publics.**

La préparation de ce concours a débuté par une collaboration étroite entre les services de l'État du Valais, notamment ceux de l'enseignement et de l'immobilier et du patrimoine, le chef de projet de la commune, la direction des écoles, les représentantes des enseignantes des villages, ainsi que les responsables de la structure d'accueil. Un travail considérable de collecte et de synthèse d'informations et de besoins a abouti à la création d'un document exhaustif, fournissant aux candidats toutes les informations nécessaires pour élaborer un projet en adéquation avec les attentes du Maître d'ouvrage.

Ce document, appelé règlement-programme, commence par informer les candidats sur les aspects administratifs de la procédure de concours, le calendrier, la composition du jury, la liste des critères de jugement et les documents requis. Ensuite, il exprime les objectifs et les enjeux du projet, les attentes du Maître d'ouvrage, principalement la commune et le service de l'enseignement. Ces indications ont été soigneusement élaborées pour guider les concurrents dans la proposition de solutions au plus proche des besoins et des attentes identifiés.



## Le planning intentionnel du concours d'architecture est le suivant :

- ✓ Publication du concours et mise à disposition des documents: 27 octobre 2023
- ✓ Retrait des maquettes: 17 novembre 2023
- ✓ Envoi des questions des participants: jusqu'au 17 novembre 2023
- ✓ Réponse du jury aux questions: 1<sup>er</sup> décembre 2023
- ✓ Délai d'inscription: 2 février 2024
- ✓ Rendu des projets: 1<sup>er</sup> mars 2024
- ✓ Dépôt des maquettes: 22 mars 2024
- ✓ Délibération du jury: 11 et 12 avril 2024

L'objectif principal du concours est l'agrandissement du complexe scolaire pour accueillir les plus jeunes élèves et la création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Tout cela doit être réalisé en optimisant l'utilisation du site de Moréchon, en harmonie avec les espaces et les bâtiments existants. L'accent est mis sur la cohabitation optimale entre les élèves de différents niveaux et sur la redéfinition des espaces extérieurs (cours de récréation, voies d'accès, espaces devant les bâtiments) pour les rendre adaptés à l'école et à ses fonctions pédagogiques, tout en favorisant la biodiversité et en luttant contre les îlots de chaleur.

Une attention particulière doit également être portée à la gestion des flux de trafic dans et autour du site scolaire, en mettant en avant la mobilité douce (à pied ou à vélo), les transports scolaires, et les aires de dépose des élèves par les parents.

Les participants sont encouragés à laisser libre cours à leur créativité tout en respectant les contraintes définies par le Maître d'ouvrage et en veillant à l'efficacité budgétaire. Les projets doivent être soumis d'ici la fin du mois de mars 2024, et le jury se réunira en avril pour sélectionner le lauréat du concours. Ce dernier aura pour responsabilité de rédiger un rapport de jugement, marquant la conclusion de la procédure. Tous les projets soumis seront ensuite présentés au public pendant environ dix jours, avec des dates et horaires précis communiqués en temps voulu.

Le projet lauréat pourra ensuite être développé et amélioré dans les étapes suivantes, en prenant en compte l'expérience des futurs utilisateurs et exploitants, afin de garantir des locaux aussi fonctionnels que possible, répondant de manière optimale aux besoins de nos jeunes élèves.



# Bibliothèque communale



**Valentin Aymon**  
Conseiller Communal

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la Bibliothèque de Savièse a étendu ses horaires d'ouverture en ajoutant le mardi de 16h à 18h et le mercredi de 10h30 à 11h45.

Cette volonté d'offrir ces nouveaux horaires à la population saviésanne s'inscrit dans un mouvement visant à faciliter l'accès à la culture, littéraire notamment, à toutes et tous.

De manière plus générale, cette extension d'horaire va de pair avec la vision 2030 de notre Bibliothèque communale.

## Cette vision s'articule en trois axes :

- ✓ Accès facilité à la culture, via des horaires plus larges;
- ✓ Environnement plus agréable pour la consultation ou le prêt d'ouvrages, via une relocalisation de la Bibliothèque;
- ✓ Perfectionnement du conseil et de l'encadrement, via l'engagement et la formation du personnel;
- ✓ Avec ces nouveaux horaires, nous faisons un pas dans l'objectif visé par le premier des axes.

Enfin, depuis avril 2023, nous pouvons également compter sur l'engagement d'une nouvelle collaboratrice, M<sup>me</sup> Estelle Monnet, qui vient compléter l'équipe déjà fort dynamique de notre Bibliothèque, composée de M<sup>mes</sup> Josiane Jollien et Nancy Vouillamoz!

Avec la Commune de Savièse, nous nous réjouissons de vous offrir un service public de qualité au sein de notre Bibliothèque et souhaitons que vous vous y rendiez nombreux afin d'y découvrir ou de perpétuer le plaisir de la lecture.

## Horaires dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Lundi de 16h à 18h

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 10h30 à 11h45 et de 14h à 19h

Vendredi de 16h à 18h





# Rues vivantes

## Appel à projets



**Vincent Degen**  
Conseiller Communal

**Une rue vivante, accueillante, conviviale... Plusieurs citoyennes et citoyens de la commune de Savièse ont manifesté leur intérêt pour le verdissement de certaines de leurs rues. Des arbres, de l'ombre, de la fraîcheur, des oiseaux, quelques bancs, une fontaine, un sentiment sécurisant, un sourire, un échange... c'est l'image que l'on se fait d'une rue vivante. Pour toutes ces raisons, une rue vivante procure un sentiment de bien-être. On apprécie l'emprunter à pied ou à vélo et même s'y arrêter un instant pour se ressourcer.**

Sur la commune de Savièse, de nombreuses rues sont bordées par des propriétés privées et il est souvent impossible d'aménager une haie en bordure de la voie publique qui est en général trop étroite. Pour arboriser une rue, il faudrait pouvoir compter sur la collaboration des bordiers qui seraient d'accord de mettre à disposition une bande étroite de leur parcelle et d'accepter un léger empiètement sur leur terrain par divers aménagements « nature » tels que des arbres et des arbustes, voire du mobilier urbain (banc, bacs à fleurs, fontaine, etc.).

La mise en place d'une rue vivante nécessite ainsi une volonté des riverains, une bonne coordination et la pérennisation de son entretien. Pour faciliter la démarche, la Commune de Savièse propose d'initier ces projets, de les accompagner dans leur mise en œuvre et de les financer. Dans ce contexte, la Municipalité de Savièse lance un appel à projets pour les riverains désireux de se lancer dans l'aventure.



**Les inscriptions doivent être déposées pour le 31 janvier 2024 à l'administration communale de Savièse par courrier postal** (Municipalité de Savièse, rue de St-Germain 50, case postale 32, 1965 Savièse) ou par courriel ([administration@saviese.ch](mailto:administration@saviese.ch)).

L'inscription doit contenir le nom de la rue et le linéaire concerné ainsi que le nom des riverains partenaires du projet. Après validation de votre inscription, les dossiers de candidature devront être déposés pour le 31 mars 2024 en respectant le cahier des charges qui sera transmis aux participants. Les dossiers devront contenir un plan sous forme de croquis, un petit rapport explicatif, un devis des travaux et une déclaration d'intention signée par les riverains. Les dossiers seront ensuite analysés par le Conseil municipal. Les projets retenus seront en principe réalisés en 2024.



### Conditions d'inscription

Les projets retenus seront portés et financés par la Municipalité de Savièse. Tout groupe de riverains peut déposer son projet en respectant les conditions fixées ci-dessous :

- **Projet ouvert à tous les riverains** des rues situées sur la Commune de Savièse;
- **Toutes les rues sont admises**, à l'exception des chemins privés, des routes cantonales (*lien: SDM - Classification des routes (vs. ch)*) et pour autant qu'un projet favorisant le reverdissement soit possible et réaliste;
- **Il est préconisé de traiter l'entier de la rue**, toutefois, pour les longues rues, le tronçon minimal admis pour déposer un projet est de 200 m.
- Le montant des aménagements envisagés ne devrait **pas excéder CHF 15'000** par rue ou par tronçon de rue;
- **Au moins 50% des riverains de la rue ou du tronçon de rue doivent adhérer au projet** et accepter que des éléments structurants puissent empiéter sur leur propriété (*arbres, arbustes, haie, bancs, bac à fleurs, fontaine, etc.*);
- Les aménagements et l'entretien seront réalisés conformément à une charte «Rue vivante» signée par les riverains concernés lors du dépôt du dossier de la candidature.

# Animation Socio-culturelle et intégration régionale



**Vincent Reynard**  
Vice-Président

**Dans le cadre du projet participatif Savièse 2030, l'axe stratégique N°3 décrit les mesures visant à entretenir le dialogue avec les jeunes et à cultiver une dynamique socio-économique pour favoriser l'engagement des jeunes et leur participation aux manifestations et projets communaux.**

Cet axe promet également de réfléchir à l'aménagement de zones et/ou à la réalisation d'équipements qui répondent à des besoins avérés (*en termes d'activités sportives et de santé par exemple*). Onze mesures sont répertoriées et doivent permettre de répondre aux besoins ou enjeux suivants :

Favoriser la **SOCIABILITÉ**, le **BIEN-ÊTRE** et la **SANTÉ** de l'ensemble de la population,

Créer des **INFRASTRUCTURES** adaptées pour la jeunesse,

Proposer des **ACTIVITÉS** et des **ANIMATIONS** pour la jeune génération,

Être à l'**ÉCOUTE DE LA JEUNESSE**, de ses idées et de ses besoins.

Afin de réaliser ces mesures, la Municipalité de Savièse avait créé à la fin 2020 un poste d'animateur socio-culturel à 70% et engagé au printemps 2021 M. Loïc Wessels. Après deux ans d'activité, M. Wessels a choisi une nouvelle orientation pour sa carrière professionnelle. La Municipalité le remercie pour l'engagement déployé dans sa fonction en faveur de la jeunesse communale et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles activités.



Pour assurer la continuité de l'action, la Municipalité a récemment engagé à ce poste **M Bruno Brasil**, qui entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2024. M. Brasil est âgé de 43 ans et est domicilié à Savièse avec sa famille. Il a obtenu son diplôme en travail social au titre d'animateur socio-culturel HES en 2009. Il est aussi au bénéfice d'un certificat d'étude avancée (CAS) de praticien formateur et d'assistant audio auprès du Centre de formation aux métiers du son et de l'image, ainsi que d'un CFC d'employé de commerce.



Précédemment, M. Brasil a exercé durant 15 ans auprès de la Commune de Conthey au sein du Service de l'animation socio-culturelle, dont les 9 dernières années en qualité de responsable. La Municipalité de Savièse se réjouit de l'accueillir et elle est convaincue que ses compétences et son expérience serviront au mieux la jeunesse saviésanne.

Parallèlement à cette nomination, la Municipalité de Savièse a récemment engagé au poste de Déléguée à l'intégration régionale M<sup>me</sup> Sibylle Bochatay, qui débutera son activité également au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'intégration régionale, dont la mise en œuvre est régie par des programmes (PIC) quadriennaux faisant l'objet de mandats de prestations entre l'Etat du Valais et les communes sites des personnes déléguées, vise, par des mesures spécifiques, à assurer une intégration sociale réussie aux personnes d'origine étrangère à la Suisse. Le mandat de prestations actuel court jusqu'au 31 décembre 2023 et il sera suivi d'un nouveau mandat pour la période 2024-2027.

Pour la région de Sion, comprenant les Communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat, Mont-Noble et Savièse, la Déléguée à l'intégration régionale était jusqu'à présent localisée à Sion, au sein d'une municipalité non comprise dans son périmètre d'activité. Afin de corriger cette situation particulière, et au vu de la taille relative de Savièse avec les autres communes mentionnées, il a été convenu avec le Canton que le poste de Déléguée à l'intégration régionale serait dès 2024 intégré à la structure commune de Savièse, tout en maintenant la clé de répartition du financement entre le Canton est les cinq communes.



La Municipalité de Savièse se réjouit d'accueillir M<sup>me</sup> Sibylle Bochatay, et elle est convaincue que ses compétences et son expérience serviront au mieux l'intégration régionale des personnes étrangères.

# Délégué à l'énergie



**Lucien Pignat**  
Conseiller Communal

**Depuis le mois de septembre 2023, la Municipalité de Savièse a engagé, via un partenariat avec OIKEN, un délégué à l'énergie à environ 30%.**

Le délégué à l'énergie joue un rôle clé afin de réussir la transition énergétique de notre commune. Sa mission principale consiste à coordonner et à superviser la mise en œuvre des initiatives de la commune en matière d'énergie, garantissant ainsi notre engagement envers le label Cité de l'énergie.



D'ailleurs, le délégué à l'énergie est disponible les mercredis auprès du Service technique communal. Vous pouvez également le contacter par e-mail à l'adresse [energie@saviесе.ch](mailto:energie@saviесе.ch) ou par téléphone au 027 396 10 37.

**Les principales responsabilités du délégué à l'énergie incluent :**

**1. Suivi des objectifs énergétiques**

Le délégué travaille en étroite collaboration avec le conseiller communal en charge de l'énergie pour élaborer et suivre les objectifs de la politique énergétique communale, garantissant ainsi que Savièse demeure sur la voie de la durabilité.

**2. Gestion des bâtiments communaux**

Il supervise la collecte des données de consommation énergétique et propose des mesures d'amélioration pour les bâtiments communaux, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone de la commune.

**3. Développement des installations énergétiques :**

Il évalue le potentiel de développement des installations photovoltaïques et micro-hydrauliques, travaillant en collaboration avec le service des Travaux publics.

**4. Participation à la Commission Bâtiments et Énergie :**

Il assiste activement aux séances de cette commission, contribuant à façonner nos politiques énergétiques locales.

**5. Communication et conseils**

Il est disponible pour répondre à vos questions et vous conseiller sur des sujets liés à la physique du bâtiment, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Il joue également un rôle clé dans la communication officielle de la commune sur les enjeux énergétiques.



# Nouvel -an

De longue tradition, le jour de l'An est propice à une rencontre chaleureuse, musicale et de bons vœux, lors de laquelle la population saviésanne est invitée à participer à l'office divin à l'église de St-Germain, puis à recevoir sur la place communale le message et les vœux de la Municipalité par M. le Président, et enfin à participer, à la salle paroissiale, à des prestations concertantes de la Cécilia, de l'Echo du Prabé et de la Rose des Alpes, tout en partageant un bouillon préparé à tour de rôle par l'une des sociétés, agrémenté de pain et de fromage offert par la paroisse, ainsi que de l'apéritif offert par la Municipalité.

**Cette tradition sermon-balcon-bouillon est heureuse, mais au fil des ans son attrait a quelque peu faibli, notamment pour les prestations concertantes.**

Ainsi, dans un élan nouveau, la Municipalité, la Paroisse et les trois sociétés proposent de maintenir cette tradition, mais dans une forme plus légère d'aubades, où l'entier de l'événement se déroule sur la place communale et paroissiale. Si toutefois le temps devait être mauvais ou la température trop basse, la réception se ferait à l'identique, mais à la salle paroissiale.

**La population saviésanne est conviée à participer à la fête du jour de l'An et elle est attendue le 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 10h à l'église de St-Germain.**

## Père Noël des enfants Nouvelle tournée

2023 marque un changement dans la tournée du Père Noël, de Fouettard et de leurs lutins. Leur périple débutera dès le matin du 24 décembre et passera pour la première fois par l'Etang des Rochers.

Voici le nouvel horaire :

Zambotte	10h00
St-Germain	10h45
Drône	11h15
Etang des Rochers	11h45
Roumaz	13h30
Ormône	13h45
Granois	14h15
Chandolin	14h45
Vuisse	15h15
Monteiller	15h45



# Défi des Villages



**Nathalie Lamon-Courtine**  
Conseillère Communale

Chaque année, on vous donne rendez-vous pour un jeu de piste interactif à la découverte des différents villages de Savièse.

Plus de 300 participants répartis en 70 équipes ont pris part au 1<sup>er</sup> **Défi des Villages** et ont relevé les différents défis, énigmes et jeux proposés, nous tenons à les remercier chaleureusement.

**Drône est le village gagnant de la 1<sup>re</sup> édition.**

Nous avons déjà hâte de vous donner rendez-vous en 2024 pour une 2<sup>e</sup> édition encore plus passionnante et divertissante!



---

## Bourgeoisie

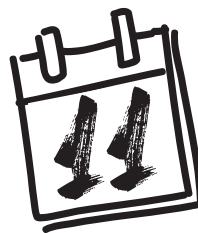
L'assemblée bourgeoisiale sera invitée à accepter l'agrégation de nouveaux Bourgeois, **soit la famille Degen Vincent, Basil, Robin et Julienne ainsi que Schöpfer Sarah-Annaëlle**





# Assemblées primaire et bourgeoisiale

11 décembre 2023  
Théâtre le Baladin à 19h30



Les messages introductifs pour le budget 2024 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse, le projet de règlement soumis à l'approbation de l'assemblée primaire accompagné du message relatif ainsi que les procès-verbaux des assemblées du 12 juin 2023 sont consultables sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

## L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation du crédit d'engagement pour le nouveau bâtiment de la sécurité publique
3. Présentation du budget 2024, du plan quadriennal 2024-2027 et des décisions fiscales pour la Municipalité
4. Approbation du budget 2024 de la Municipalité
5. Approbation du règlement relatif au domaine public à son usage
6. Divers

## L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2024 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2024 de la Bourgeoisie
4. Agrégation de nouveaux Bourgeois
5. Divers

# Agenda manifestations

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>2 décembre 2023</b>             | <b>ARRÊT SUR IMAGES: L'ENVERS DES TECHNIQUES</b><br>avec Françoise Delavy, conservatrice-restauratrice<br>Espace exposition - Maison de Commune - 10h30 |
| <b>4 décembre 2023</b>             | <b>ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS</b><br>Halle des Fêtes - 18 h 45 à 21 h   |
| <b>11 décembre 2023</b>            | <b>ASSEMBLÉES PRIMAIRE ET BOURGEOISIALE</b><br>Théâtre Le Baladin - 19 h 30   |
| <b>13-14 décembre 2023</b>         | <b>« QUI VA À LA CHASSE PERD SA PLACE »</b><br>Théâtre Le Baladin - 20 h 30   |
| <b>24 décembre 2023</b>            | <b>TOURNÉE DU PÈRE NOËL</b>   |
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b> | <b>VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ</b><br>Place de la Maison de Commune - 11 h  |
| <b>12 janvier 2024</b>             | <b>VISITE COMMENTÉE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE FOCUS</b><br>Espace exposition – Maison de Commune - 18 h  |
| <b>16 mars 2024</b>                | <b>REMISE DES MÉRITES SAVIÉSANS</b><br>Théâtre Le Baladin - 16 h  |
| <b>25 février 2024</b>             | <b>VISITE COMMENTÉE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE FOCUS</b><br>Espace exposition – Maison de Commune - 10 h 30   |

Retrouvez toutes les manifestations saviésannes (lotos, manifestations culturelles et sportives, etc.) sur [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)

